



INSECTICIDES ET FONGICIDES HOMOLOGUÉS EN 2008 POUR LA CAROTTE, L'OIGNON, L'OIGNON VERT ET LE POIREAU

Ce bulletin d'information présente la liste des principaux insecticides et fongicides homologués dans les cultures suivantes : la carotte, les oignons récoltés secs, incluant l'oignon standard et l'oignon espagnol, l'oignon vert vendu en paquets (faussement appelé « échalote ») et le poireau.

L'énumération des produits dans la liste est faite en fonction des ennemis des cultures. Seuls les maladies et les insectes les plus souvent rencontrés ont été inclus. Notez que les produits homologués contre les vers gris ne sont pas présentés dans ce bulletin d'information. L'avertissement **No 01** Légumes – Général du 18 mai 2006 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a01leg06.pdf>) traite spécifiquement de la lutte contre ce ravageur.

Notez également que ce bulletin d'information concerne seulement les applications de pesticides faites en champ à partir du semis ou de la plantation. Les fumigants de sol, les traitements de semences, les traitements sur les transplants en serre, de même que les engrais foliaires appliqués pour corriger les problèmes en lien avec des carences minérales n'ont pas été inclus.

Comment utiliser la liste?

La liste présente, pour chacun des usages permis, les éléments suivants : la matière active, le nom commercial du produit, le groupe chimique, la dose recommandée, le délai avant la récolte, le coût approximatif du traitement et une section « remarques ».

La matière active indique le nom du composé chimique, présent dans le produit commercial, qui agit pour réprimer l'insecte ou la maladie. Si vous n'êtes pas satisfait de l'efficacité d'un produit commercial, vous pouvez en choisir un autre dont la matière active est différente.

Le groupe chimique est destiné à vous aider à faire les choix appropriés concernant la rotation des produits. Lorsque des traitements répétitifs sont nécessaires pour réprimer une maladie ou un insecte donné, il est fortement recommandé d'utiliser en alternance au moins deux produits appartenant à des groupes chimiques différents. Cette façon de faire limite considérablement le risque qu'un organisme pathogène ou un insecte développe une résistance aux pesticides utilisés. La seule exception à cette règle concerne les fongicides classés dans le groupe « M ». Pour ce groupe, le risque de développement de résistance est très faible et aucun cas de résistance n'a été observé à ce jour. Cependant, dans la mesure du possible, on recommande quand même de procéder à une rotation de produits. Dans ce cas, on pourra soit utiliser un fongicide du même groupe (M) dont la matière active est différente, soit employer un fongicide appartenant à un autre groupe chimique. Pour plus d'information concernant les groupes chimiques, consultez la directive d'homologation DIR99-06 de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire : <http://www.pmr-arla.gc.ca/francais/pdf/dir/dir9906-f.pdf>.

La dose recommandée ne vous est fournie qu'à titre informatif. Lorsque vous utilisez un produit, vous devez toujours vous référer à l'étiquette officielle. Les doses sont, pour la plupart, exprimées à l'**hectare**. Pour connaître la dose à l'arpent, on divise par 2,93; pour la dose à l'acre, on divise par 2,47. Pour les pesticides appliqués sur le rang, au semis ou à la plantation, les doses ont été exprimées en fonction de la quantité requise par 100 m de rang. La dose à l'hectare correspondante peut être évaluée en utilisant la formule suivante :

$$\text{Dose (kg/ha ou L/ha)} = \frac{\text{dose (g ou ml/100 m)} \times 10}{\text{espacement entre les rangs (cm)}}$$

Le coût par dose représente ce qu'il en coûte en produit à l'hectare pour faire un traitement aux doses recommandées. Pour calculer ce coût, nous avons utilisé la moyenne des prix de vente de quelques fournisseurs québécois. Cependant, le coût par dose n'inclut pas l'adjuvant qui doit être utilisé en combinaison avec certains produits.

Le délai avant récolte représente l'intervalle minimum en jours devant être respecté entre la dernière application du produit et la récolte. Si ce délai n'est pas respecté, la quantité de résidus contenus dans l'aliment risque d'être supérieure aux normes.

Les « **remarques** » donnent quelques précisions supplémentaires importantes. On y indique, entre autres, le nombre maximal de traitements permis par saison et les restrictions relatives aux cultivars sur lesquels le produit est homologué.

Les tableaux résumés

Pour chaque culture, un « tableau résumé » a également été inclus, lequel regroupe les différents insecticides et fongicides homologués et les ennemis visés. Compte tenu de leur grande importance pour le choix du pesticide à utiliser, certaines informations comme **le nombre maximum de traitements permis et le délai avant récolte** ont été répétées dans ce tableau. **Le délai de réentrée au champ**, une donnée qui n'est pas toujours présente sur les étiquettes de pesticides, a été ajouté. Ce délai correspond à l'intervalle minimal en heure requis entre l'application du produit et le retour des travailleurs dans le champ. Il sert bien entendu à réduire au minimum le risque d'intoxication des ouvriers agricoles et des dépisteurs qui sont susceptibles de toucher (contact cutané) aux cultures ou au sol des superficies traitées.

Les **indices de risque pour l'environnement et la santé** calculés à l'aide de l'Indicateur de risque des pesticides du Québec (IRPeQ) sont aussi présentés dans les tableaux résumés. Comme leur nom l'indique, ces indices informent du risque lié à l'utilisation du pesticide pour l'environnement et a santé. Plus le chiffre est élevé, plus le risque est important. Généralement, les indices tiennent compte de la dose appliquée. Notez que, pour les besoins du calcul, lorsque figure plus d'une dose sur l'étiquette du pesticide, la dose la plus élevée a été utilisée. Si vous désirez obtenir plus d'information sur les indices de risque, consultez le bulletin d'information **No 02** d'ordre général publié le 1^{er} juin 2007 (version modifiée le 17 juillet 2008) (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b02gen07.pdf>).



Mise en garde

Selon la loi, vous ne devez utiliser que des produits homologués sur vos cultures et ces produits doivent toujours être utilisés en conformité avec l'étiquette fournie. Les doses maximales, le nombre maximum de traitements par saison et le délai avant la récolte doivent rigoureusement être respectés. Dans le cas contraire, il y a de fortes chances que l'on retrouve, dans vos produits, des quantités de résidus de pesticides dépassant les normes réglementaires.

Veillez vous référer aux étiquettes des fabricants en ce qui concerne les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires. En aucun cas, la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides; le Réseau d'avertissements phytosanitaires décline toute responsabilité relative au non respect de l'étiquette officielle.

Lorsqu'il y a des références à des communiqués ou à d'autres sources d'information des années antérieures, veuillez vous assurer que les pesticides mentionnés sont toujours homologués.

Collaboration :

Marie-Ève Roy, stagiaire, Direction régionale de la Montérégie, secteur Ouest, MAPAQ

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES
MARIO LEBLANC, agronome - Avertisseur – terre noire
Centre de services de Saint-Rémi, MAPAQ
118, rue Lemieux, Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0
Téléphone : 450 454-2210, poste 229 - Télécopieur : 450 454-7959
Courriel : Mario.LebLANC@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault et Rémy Fortin, agronomes, et Cindy Ouellet, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Bulletin d'information No 03 – carotte, céleri, laitue... – 19 juin 2008



CAROTTE – INSECTICIDES

INSECTE RÉPRIMÉ		Groupe chimique*	Dose/hectare	Délai avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
CICADELLES						
Carbaryl	SEVIN XLR PLUS	1A	1,25 - 2,50 L	1	22 - 44	
Malathion	FYFANON 50 EC	1B	1,10 - 2,75 L	7	ND	
	MALATHION 500		1,40 - 3,00 L	7	18 - 39	
CHARANÇON DE LA CAROTTE						
Phosmet	IMIDAN 50 W INSTAPAK	1B	2,25 kg	40	65	Pas plus de 2 traitements par saison.
MOUCHE DE LA CAROTTE – traitement contre les larves						
Diazinon	DIAZINON 5 G	1B	85 g/100 m	Au semis	0,52/100m	Appliquer dans le sillon au semis. Efficace contre la 1 ^{re} génération seulement.
MOUCHE DE LA CAROTTE – traitement contre les adultes						
Cyperméthrine	RIPCORD 400EC	3	175 ml	35	25	Pas plus de 3 traitements par saison.
	UP-CYDE 2.5 EC	3	280 ml	35		
Diazinon	DIAZINON 50 EC	1B	1,10 L	10	19	
	DIAZINON 50 W		1,10 kg		31	
	DIAZINON 500 E		1,10 L		21	
	DIAZOL 50 EC		1,10 L		ND	
	DIAZOL 50 W		1,10 kg		ND	
	DZN 600 EW		915 ml		ND	
PUCERONS						
Carbaryl	SEVIN XLR PLUS	1A	1,25 - 2,50 L	1	22 - 44	
Diazinon	DIAZINON 50 EC	1B	1,10 L	10	19	
	DIAZINON 50 W		1,10 kg		31	
	DIAZINON 500 E		1,10 L		21	
	DIAZOL 50 EC		1,10 L		ND	
	DIAZOL 50 W		1,10 kg		ND	
	DZN 600 EW		915 ml		ND	



CAROTTE, CÉLERI, LAITUE,
OIGNON, POIREAU

CAROTTE – INSECTICIDES (suite)

INSECTE RÉPRIMÉ		Groupe chimique*	Dose/hectare	Délai avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
PUCERONS (suite)						
Malathion	FYFANON 50 EC	1B	1,10 - 2,75 L	7	ND	
	MALATHION 25 W		2,25 - 5,50 kg		43 - 104	
	MALATHION 50 EC		1,10 - 2,75 L		16 - 39	
	MALATHION 500		1,40 - 3,00 L		18 - 39	
	MALATHION 500 E		1,80 - 2,00 L		ND	

CAROTTE – FONGICIDES

MALADIE RÉPRIMÉE		Groupe chimique*	Dose/hectare	Délai avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
BRÛLURES ALTERNARIENNE ET CERCOSPORÉENNE						
Boscalid	LANCE WDG	7	315 g	0	57	Pas plus de 5 traitements par saison. Homologué seulement pour lutter contre la brûlure alternarienne.
Boscalid et Pyraclostrobine	PRISTINE WG	7, 11	580 - 735 g	0	82 - 104	Pas plus de 6 traitements par saison. Homologué seulement pour lutter contre la brûlure alternarienne.
Chlorothalonil	BRAVO 500	M	2,4 - 3,2 L	1	30 - 40	
Cyprodinil et fludioxonil	SWITCH 62.5 WG	9, 12	775 à 975 g	7	142 - 179	Pas plus de 3 traitements par saison. Homologué seulement pour lutter contre la brûlure alternarienne.
Mancozèbe	DITHANE DG	M	2,25 kg	7	16	
	RAINSHIELD NT				ND	
	DITHANE M-45				18	
	MANZATE DF				14	
	MANZATE PRO-STICK				17	
PENNCOZEB 75 DF						
Métirame	POLYRAM DF	M	2,25 kg	7	18	



CAROTTE – FONGICIDES (suite)

MALADIE RÉPRIMÉE		Groupe chimique*	Dose/hectare	Délai avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
BRÛLURES ALTERNARIENNE ET CERCOSPORÉENNE (suite)						
Pyraclostrobin	CABRIO EG	11	0,56 -1,1 kg	3	59 - 116	Pas plus de 3 traitements par saison.
Sulfate de cuivre tribasique	CUIVRE 53 M	M	4,0 kg	1	64	
Zinèbe	ZINEB 80 W	M	1,10 - 3,30 kg	7	13 - 38	
CAVITÉ PYTHIENNE (FENDILLEMENT HORIZONTAL)						
Métalaxyl-M	RIDOMIL GOLD 1G	4	2,5 g/cm de larg. de socle/100 m	Au semis	0,03/100 m	
RHIZOCTONE BRUN						
Azoxystrobine	QUADRIS	11	4 à 6 ml /100 m	40	0,47 - 0,71 /100 m	Diluer dans 50 à 100 litres d'eau à l'hectare. Appliquer dans le sillon au semis ou sur le rang après la levée ou dans les 30 jours suivant la levée. Pas plus de 1 traitement par saison.

ND : prix non disponible

* Lorsque des traitements répétitifs sont nécessaires pour réprimer un insecte ou une maladie, il est important d'utiliser en alternance au moins deux produits appartenant à des groupes chimiques différents afin de prévenir l'apparition de résistance chez cet insecte ou cette maladie.

**CAROTTE, CÉLERI, LAITUE,
OIGNON, POIREAU**

CAROTTE – TABLEAU RÉSUMÉ

INSECTICIDES		Indices de risque		Normes de sécurité			Insectes réprimés				
Nom commun	NOM COMMERCIAL	Environnement	Santé	Délai de réentrée (heures)	Nombre maximum de traitements	Délai avant récolte (jours)	Charançon de la carotte	Cicadelles	Mouche de la carotte (larves)	Mouche de la carotte (adultes)	Pucerons
Carbaryl	SEVIN XLR PLUS	56	219	24	–	1		⊙			⊙
Cyperméthrine	RIPCORD 400 EC	210	68	24	3	35				⊙	
	UP-CYDE 2.5 EC	210	68	24	3	35				⊙	
Diazinon	DIAZINON 5 G	495	25	12 à 24	–	S			⊙		
	DIAZINON 50 EC	462	34	12 à 24	–	10				⊙	⊙
	DIAZINON 50 W									⊙	⊙
	DIAZINON 500 E									⊙	⊙
	DIAZOL 50 EC									⊙	⊙
	DIAZOL 50 W									⊙	⊙
DZN 600 EW									⊙	⊙	
Malathion	FYFANON 50 EC	144	97	12 à 24	–	7		⊙			⊙
	MALATHION 25 W									⊙	⊙
	MALATHION 50 EC									⊙	⊙
	MALATHION 500									⊙	⊙
	MALATHION 500 E	144					⊙	⊙			
Phosmet	IMIDAN 50 W INSTAPAK	132	194	24	2	40	⊙				

S : appliqué au semis; aucun délai avant récolte n'est indiqué sur l'étiquette.



CAROTTE, CÉLERI, LAITUE,
OIGNON, POIREAU

CAROTTE – TABLEAU RÉSUMÉ (suite)

FONGICIDES		Indices de risque		Normes de sécurité			Maladies réprimées			
Nom commun	NOM COMMERCIAL	Environnement	Santé	Délai de réentrée (heures)	Nombre maximum de traitements	Délai avant récolte (jours)	Brûlure alternarienne	Brûlure cercosporéenne	Cavité pythienne	Rhizoctone brun
Azoxystrobine	QUADRIS	64	16	12	1	40				⊙
Boscalid	LANCE WDG	64	58	12	5	0	⊙			
Boscalid et Pyraclostrobine	PRISTINE WG	136	78	72	6	0	⊙			
Chlorothalonil	BRAVO 500	12	368	48	–	1	⊙	⊙		
Cyprodinil et fludioxonil	SWITCH 62.5 WG	130	34	12	3	7	⊙			
Mancozèbe	DITHANE DG RAINSHIELD NT	4	154	24	–	7	⊙	⊙		
	MANZATE DF						⊙	⊙		
	MANZATE PRO-STICK						⊙	⊙		
	PENNCOZEB 75 DF						⊙	⊙		
	DITHANE M-45	4	307			⊙	⊙			
Métalaxyl-M	RIDOMILGOLD 1G	12	10	48	–	S			⊙	
Métirame	POLYRAM DF	6	317	24	–	7	⊙	⊙		
Pyraclostrobine	CABRIO EG	81	40	12	3	3	⊙	⊙		
Sulfate de cuivre tribasique	CUIVRE 53 M	196	78	24 à 48	–	1	⊙	⊙		
Zinèbe	ZINEB 80 W	72	518	24	–	7	⊙	⊙		

S : appliqué au semis; aucun délai avant récolte n'est indiqué sur l'étiquette.



OIGNON (récolté sec) – INSECTICIDES

Pour l'oignon sec, le **déla** avant récolte inclut la période de séchage au champ en andains.

On considère que les oignons sont « récoltés » lorsqu'ils quittent le champ.

INSECTE RÉPRIMÉ		Groupe chimique*	Dose/hectare	Déla avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
MOUCHE - traitement contre les larves						
Chlorpyrifos	LORSBAN 15 G	Org.-P.	32 g/100 m	109	0,23/100 m	Dose en fonction de la largeur du sillon (consultez l'étiquette).
	PYRIFOS 15 G		64 g/100 m		0,45/100 m	
Diazinon	DIAZINON 5 G	1B	85 g/100 m 180 g/100 m	Au semis ou à la plantation	0,52/100 m 1,11/100 m	Appliquer dans suffisamment d'eau pour détremper le sol sur le rang au semis ou à la plantation; utiliser la dose la plus élevée en sol organique, la plus faible en sol minéral pauvre en matière organique.
	DIAZINON 50 EC		20 ml/100 m 37,5 ml/100 m		0,35/100 m 0,65/100 m	
	DIAZINON 50 W		10 g/100 m 17 g/100 m		0,28/100 m 0,48/100 m	
	DIAZINON 500 E		14 ml/100 m 20 ml/100 m		0,27/100 m 0,38/100 m	
	DIAZOL 50 EC		20 ml/100 m 37,5 ml/100 m		ND	
	DIAZOL 50 W		95 g/100 m 175 g/100 m		ND	
MOUCHE - traitement contre les adultes						
Cyperméthrine	RIPCORDER 400 EC	3	175 ml	3	25	Pas plus de 3 traitements par saison. Peut être utilisé sur les andains.
	UP-CYDE 2.5 EC	3	280 ml	3		
Diazinon	DIAZINON 50 EC	1B	1,10 L	10	19	
	DIAZINON 50 W		1,1 kg		31	
	DIAZINON 500 E		1,10 L		21	
	DIAZOL 50 EC		1,10 L		ND	
	DIAZOL 50 W		1,1 kg		ND	
	DZN 600 EW		915 ml		ND	
Naled	DIBROM	1B	550 ml	4	23	

OIGNON (récolté sec) – INSECTICIDES (suite)

Pour l'oignon sec, le **déla** avant récolte inclut la période de séchage au champ en andains.

On considère que les oignons sont « récoltés » lorsqu'ils quittent le champ.

INSECTE RÉPRIMÉ		Groupe chimique*	Dose/hectare	Délai avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
THRIPS						
Cyperméthrine	RIPCORD 400 EC	3	175 ml	3	25	Pas plus de 3 traitements par saison.
	UP-CYDE 2.5 EC	3	280 ml	3		
Deltaméthrine	DECIS 5 EC	3	200 ml	5	21	Pas plus de 1 traitement par saison.
Diazinon	DIAZINON 50 EC	1B	1,10 L	10	19	
	DIAZINON 50 W		2,25 - 4,50 kg		64 - 128	
	DIAZINON 500 E		1,10 L		21	
	DIAZOL 50 EC		1,10 L		ND	
	DIAZOL 50 W		1,10 kg		ND	
	DZN 600 EW		915 ml		ND	
Lambda-cyhalothrine	MATADOR 120 EC	3	188 ml	14	34	Pas plus de 3 traitements par saison.
Malathion	FYFANON 50 EC	1B	2,25 L	3	ND	
	MALATHION 25 W		4,25 kg		81	
	MALATHION 50 EC		2,25 L		32	
	MALATHION 500 E				ND	
Naled	DIBROM	1B	550 ml	4	23	

OIGNON (récolté sec) – FONGICIDES

Pour l'oignon sec, le **déla** avant récolte inclut la période de séchage au champ en andains.

On considère que les oignons sont « récoltés » lorsqu'ils quittent le champ.

MALADIE RÉPRIMÉE		Groupe chimique*	Dose/hectare	Délai avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
BRÛLURE DE LA FEUILLE (<i>Botrytis</i>)						
<i>Bacillus subtilis</i>	SERENADE MAX	N.C.	3,0 - 4,5 kg	0	ND	
Boscalid	LANCE WDG	7	475 g	7	86	Pas plus de 6 traitements par saison.
Boscalid et Pyraclostrobine	PRISTINE WG	7, 11	1,0 - 1,3 kg	7	142 - 184	Pas plus de 6 traitements par saison.
Chlorothalonil	BRAVO 500	M	2,4 - 4,8 L	7	30 - 60	Pas plus de 3 traitements par saison.

OIGNON (récolté sec) – FONGICIDES (suite)

Pour l'oignon sec, le **délai avant récolte** inclut la période de séchage au champ en andains.
On considère que les oignons sont « récoltés » lorsqu'ils quittent le champ.

MALADIE RÉPRIMÉE		Groupe chimique*	Dose/hectare	Délai avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
BRÛLURE DE LA FEUILLE (<i>Botrytis</i>) (suite)						
Cyprodinile et fludioxonil	SWITCH 62.5 WG	9, 12	775 à 975 g	7	142 - 179	Pas plus de 3 traitements par saison.
Iprodione	ROVRAL WP	2	1,5 kg	15	130	
Iprodione + mancozèbe	ROVRAL + mancozèbe	2	0,75 kg + man.	15	ND	En mélange avec la dose recommandée de mancozèbe.
Mancozèbe	DITHANE DG	M	2,25 - 3,25 kg	10	16 - 23	
	RAINSHIELD NT				18 - 26	
	MANZATE DF				14 - 20	
	MANZATE PRO-STICK				ND	
	DITHANE M-45				17 - 25	
PENNCOZEB 75 DF						
Zinèbe	ZINEB 80 W	M	0,85 - 3,30 kg	7	10 - 38	
CHARBON						
Mancozèbe	DITHANE DG RAINSHIELD NT	M	4,4 - 8,8 kg	100	32 - 63	Appliquer les granules dans le sillon lors du semis.
MILDIOU (<i>Peronospora</i>)						
<i>Bacillus subtilis</i>	SERENADE MAX	N.C.	3,0 - 6,0 kg	0	ND	
Boscalid et Pyraclostrobine	PRISTINE WG	7, 11	1,0 - 1,3 kg	7	142 - 184	Pas plus de 6 traitements par saison.
Fénamidone	REASON 500 SC	11	400 ml	7		Pas plus de 4 traitements par saison.
Fosétyl-Al	ALIETTE WDG	33	2,8 kg	7	147	Pas plus de 5 traitements par saison.
Mancozèbe	MANZATE DF	M	2,25 - 3,25 kg	10	18 - 26	
	MANZATE PRO-STICK				14 - 20	
Métalaxyl-M + mancozèbe	RIDOMIL GOLD MZ 68WP	M, 4	2,5 kg	7	90	Pas plus de 3 traitements par saison.
Oxychlorure de cuivre	GUARDSMAN COPPER ou COPPER SPRAY	M	3 kg	1	38	
Pyraclostrobine	CABRIO EG	11	0,56 - 0,84 kg	7	59 - 89	Pas plus de 3 traitements par saison.
Zinèbe	ZINEB 80 W	M	0,85 - 3,30 kg	7	10 - 38	



**CAROTTE, CÉLERI, LAITUE,
OIGNON, POIREAU**

OIGNON (récolté sec) – FONGICIDES (suite)

Pour l'oignon sec, le **délai avant récolte** inclut la période de séchage au champ en andains.
On considère que les oignons sont « récoltés » lorsqu'ils quittent le champ.

MALADIE RÉPRIMÉE		Groupe chimique*	Dose/hectare	Délai avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
TACHE POURPRE (<i>Alternaria</i>)						
Boscalid	LANCE WDG	7	475 g	7	86	Pas plus de 6 traitements par saison.
Boscalid et Pyraclostrobine	PRISTINE WG	7, 11	1,0 - 1,3 kg	7	142 - 184	Pas plus de 6 traitements par saison.
Cyprodinile et fludioxonil	SWITCH 62.5 WG	9, 12	775 à 975 g	7	142 - 179	Pas plus de 3 traitements par saison.
Fosétyl-Al	ALIETTE WDG	33	2,8 kg	7	147	Pas plus de 5 traitements par saison.
Mancozèbe	MANZATE DF	M	2,25 - 3,25 kg	10	17 - 25	
	MANZATE PRO-STICK				15 - 22	
Pyraclostrobine	CABRIO EG	11	0,56 - 0,84 kg	7	59 - 88	Pas plus de 3 traitements par saison.
Zinèbe	ZINEB 80 W	M	0,85 - 3,30 kg	7	10 - 38	

ND : prix non disponible; NC : produit non classifié.

* Lorsque des traitements répétitifs sont nécessaires pour réprimer un insecte ou une maladie, il est important d'utiliser en alternance au moins deux produits appartenant à des groupes chimiques différents afin de prévenir l'apparition de résistance chez cet insecte ou cette maladie.

OIGNON (récolté sec) – TABLEAU RÉSUMÉ

INSECTICIDES		Indices de risque		Normes de sécurité			Insectes réprimés		
Nom commun	NOM COMMERCIAL	Environnement	Santé	Délai de réentrée (heures)	Nombre maximum de traitements	Délai avant récolte (jours)	Mouche de l'oignon (larves)	Mouche de l'oignon (adultes)	Thrips
Chlorpyrifos	LORSBAN 15 G	495	115	24	1	109	⊙		
	PYRIFOS 15 G						⊙		
Cyperméthrine	RIPCORD 400 EC	210	68	24	3	3		⊙	⊙
	UP-CYDE 2.5 EC	210	68	24	3	3		⊙	⊙
Deltaméthrine	DECIS 5 EC	72	10	12	1	5			⊙
Diazinon	DIAZINON 5 G	529	34	12 à 24	-	S	⊙		
	DIAZINON 50 EC	529/462*	68/34*			⊙	⊙	⊙	
	DIAZINON 50 W	495/462*	51/34*			⊙	⊙	⊙	
	DIAZINON 500 E	529/462*	68/34*			⊙	⊙	⊙	
	DIAZOL 50 EC	529/462*	68/34*			⊙	⊙	⊙	
	DIAZOL 50 W	495/462*	68/34*			⊙	⊙	⊙	
	DZN 600 EW	462	34				⊙	⊙	
Lambda-cyhalothrine	MATADOR 120 EC	81	96	24	3	14			⊙
Malathion	FYFANON 50 EC	144	97	12 à 24	-	3			⊙
	MALATHION 25 W								⊙
	MALATHION 50 EC								⊙
	MALATHION 500 E								⊙
Naled	DIBROM	144	320	48	-	4		⊙	⊙

S : appliqué au semis : aucun délai avant récolte n'est indiqué sur l'étiquette.

* Le chiffre de gauche correspond au traitement du sol contre les larves de la mouche de l'oignon, celui de droite au traitement foliaire contre les mouches adultes ou les thrips.



OIGNON (récolté sec) – TABLEAU RÉSUMÉ (suite)

FONGICIDES		Indices de risque		Normes de sécurité			Maladies réprimées			
Nom commun	NOM COMMERCIAL	Environnement	Santé	Délai de réentrée (heures)	Nombre maximum de traitements	Délai avant récolte (jours)	Brûlure de la feuille (Botrytis)	Charbon	Mildiou (Peronospora)	Tache pourpre (Alternaria)
<i>Bacillus subtilis</i>	SERENADE MAX	1	ND	4	–	0	⊙		⊙	
Boscalid	LANCE WDG	64	58	12	6	7	⊙			⊙
Boscalid et Pyr.aclostrobine	PRISTINE WG	145	98	72	6	7	⊙		⊙	⊙
Chlorothalonil	BRAVO 500	16	490	48	3	7	⊙			
Cyprodinil et fludioxonil	SWITCH 62.5 WG	130	34	12	3	7	⊙			⊙
Fénamidone	REASON 500 SC	4	7	12	4	7			⊙	
Fosétyl-Al	ALIETTE WDG	1	45	12	5	7			⊙	⊙
Iprodione	ROVRAL	20	259	24	–	15	⊙			
Iprodione + mancozèbe	ROVRAL + mancozèbe	24	464	24	–	15	⊙			
Mancozèbe	DITHANE DG	9	205	24	–	10	⊙	⊙		
	RAINSHIELD NT						⊙			
	DITHANE M-45	4	410				⊙			
	MANZATE DF	4	205				⊙		⊙	⊙
	MANZATE PRO-STICK	4	205				⊙		⊙	⊙
	PENNCOZEB 75 DF	4	205	⊙						
Métalaxyl-M/mancozèbe	RIDOMIL GOLD MZ 68 WP	20	346	48	3	7			⊙	
Oxychlorure de cuivre	GUARDSMAN COPPER ou COPPER SPRAY	169	159	24 à 48	–	1			⊙	
Pyraclostrobine	CABRIO EG	81	40	12	3	7			⊙	⊙
Zinèbe	ZINEB 80 W	72	518	24	–	7	⊙		⊙	⊙

ND : non disponible



CAROTTE, CÉLERI, LAITUE,
OIGNON, POIREAU

OIGNON VERT (à botteler) – INSECTICIDES

INSECTE RÉPRIMÉ		Groupe chimique*	Dose/hectare	Délai avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
MOUCHE - traitement contre les larves						
Diazinon	DIAZINON 5 G	1B	85 g/100 m 180 g/100 m	Au semis ou à la plantation	0,52/100 m 1,11/100 m	85 g/100 m de rang en sol minéral; jusqu'à 180 g/100 m en sol organique. Appliquer dans suffisamment d'eau pour détremper le sol sur le rang au semis ou à la plantation; utiliser la dose la plus élevée en sol organique, la plus faible en sol minéral pauvre en matière organique.
	DIAZINON 500 E		14 ml/100 m 20 ml/100 m		0,27/100 m 0,38/100 m	
MOUCHE - traitement contre les adultes						
Diazinon	DIAZINON 500 E	1B	1,10 L	10	21	
THRIPS						
Diazinon	DIAZINON 500 E	1B	1,10 L	10	21	
Lambda-cyhalothrine	MATADOR 120 EC	3	188 ml	14	34	Pas plus de 3 traitements par saison.
Malathion	FYFANON 50 EC	1B	2,25 L	3	ND	
	MALATHION 25 W		4,25 kg		81	
	MALATHION 500 E		2,25 L		ND	
	MALATHION 50 EC				32	

OIGNON VERT (à botteler) – FONGICIDES

MALADIE RÉPRIMÉE		Groupe chimique*	Dose/hectare	Délai avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
BRÛLURE DE LA FEUILLE (<i>Botrytis</i>)						
<i>Bacillus subtilis</i>	SERENADE MAX	N.C.	3,0 - 4,5 kg	0	ND	
Boscalid	LANCE WDG	7	475 g	7	86	Pas plus de 6 traitements par saison.
Boscalid et Pyraclostrobine	PRISTINE WG	7, 11	1,0 - 1,3 kg	7	142 - 184	Pas plus de 6 traitements par saison.
Chlorothalonil	BRAVO 500	M	2,4 - 4,8 L	14	30 - 60	Pas plus de 5 traitements par saison.
Cyprodinil et fludioxonil	SWITCH 62.5 WG	9, 12	775 à 975 g	7	142 - 179	Pas plus de 3 traitements par saison.



CAROTTE, CÉLERI, LAITUE,
OIGNON, POIREAU

OIGNON VERT (à botteler) – FONGICIDES

MALADIE RÉPRIMÉE		Groupe chimique*	Dose/hectare	Délai avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
MILDIOU (<i>Peronospora</i>)						
<i>Bacillus subtilis</i>	SERENADE MAX	NC	3,0 - 6,0 kg	0	ND	
Boscalid et Pyraclostrobine	PRISTINE WG	7, 11	1,0 - 1,3 kg	7	156 - 184	Pas plus de 6 traitements par saison.
Fénamidone	REASON 500 SC	11	400 ml	7	ND	Pas plus de 4 traitements par saison.
Pyraclostrobine	CABRIO EG	11	0,56 - 0,84 kg	7	59 - 89	Pas plus de 3 traitements par saison.
TACHE POURPRE (<i>Alternaria</i>)						
Boscalide	LANCE WDG	7	475 g	7	86	Pas plus de 6 traitements par saison.
Boscalid et Pyraclostrobine	PRISTINE WG	7, 11	1,0 - 1,3 kg	7	156 - 184	Pas plus de 6 traitements par saison.
Cyprodinil et fludioxonil	SWITCH 62.5 WG	9, 12	775 à 975 g	7	142 - 179	Pas plus de 3 traitements par saison.
Pyraclostrobine	CABRIO EG	11	0,56 - 0,84 kg	7	59 - 89	Pas plus de 3 traitements par saison.

ND : prix non disponible; NC : produit non classifié.

* Lorsque des traitements répétitifs sont nécessaires pour réprimer un insecte ou une maladie, il est important d'utiliser en alternance au moins deux produits appartenant à des groupes chimiques différents afin de prévenir l'apparition de résistance chez cet insecte ou cette maladie.



CAROTTE, CÉLERI, LAITUE,
OIGNON, POIREAU

OIGNON VERT (à botteler) – TABLEAU RÉSUMÉ

INSECTICIDES		Indices de risque		Normes de sécurité			Insectes réprimés		
Nom commun	NOM COMMERCIAL	Environnement	Santé	Délai de réentrée (heures)	Nombre maximum de traitements	Délai avant récolte (jours)	Mouche de l'oignon (larves)	Mouche de l'oignon (adultes)	Thrips
Diazinon	DIAZINON 5 G	495	25	12 à 24	-	S	⊙		
	DIAZINON 500 E	529/462*	68/34*		-	10	⊙	⊙	⊙
Lambda-cyhalothrine	MATADOR 120 EC	81	96	24	3	14			⊙
Malathion	FYFANON 50 EC	144	97	12 à 24	-	3			⊙
	MALATHION 25 W								⊙
	MALATHION 50 EC								⊙
	MALATHION 500 E								⊙

S : appliqué au semis : aucun délai avant récolte n'est indiqué sur l'étiquette.

* Le chiffre de gauche correspond au traitement du sol contre les larves de la mouche de l'oignon, celui de droite au traitement foliaire contre les mouches adultes ou les thrips.



OIGNON VERT (à botteler) (suite) – TABLEAU RÉSUMÉ

FONGICIDES		Indices de risque		Normes de sécurité			Maladies réprimées		
Nom commun	NOM COMMERCIAL	Environnement	Santé	Délai de réentrée (heures)	Nombre maximum de traitements	Délai avant récolte (jours)	Brûlure de la feuille (<i>Botrytis</i>)	Mildiou (<i>Peronospora</i>)	Tache pourpre (<i>Alternaria</i>)
<i>Bacillus subtilis</i>	SERENADE MAX	1	ND	4	–	0	⊙	⊙	
Boscalid	LANCE WDG	64	58	12	6	7	⊙		⊙
Boscalid et Pyr.aclostrobine	PRISTINE WG	145	98	72	6	7	⊙	⊙	⊙
Chlorothalonil	BRAVO 500	16	490	48	5	14	⊙		
Cyprodinil et fludioxonil	SWITCH 62.5 WG	130	34	12	3	7	⊙		⊙
Fénamidone	REASON 500 SC	4	7	12	4	7		⊙	
Pyraclostrobin	CABRIO EG	81	40	12	3	7		⊙	⊙

ND : non disponible



POIREAU – INSECTICIDES

INSECTE RÉPRIMÉ		Groupe chimique*	Dose/hectare	Délai avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
THRIPS						
Lambda-cyhalothrine	MATADOR 120 EC	3	188 ml	14	34	Pas plus de 3 traitements par saison.
Malathion	FYFANON 50 EC	1B	2,25 - 2,75 kg	3	ND	
	MALATHION 25 W		4,25 kg		81	
	MALATHION 500 E		2,25 - 2.75 L		ND	

POIREAU – FONGICIDES

MALADIE RÉPRIMÉE		Groupe chimique*	Dose/hectare	Délai avant récolte (jours)	Coût par dose (\$)	Remarques
Matière active	NOM COMMERCIAL					
TACHE POURPRE (<i>Alternaria</i>)						
Boscalid	LANCE WDG	7	475g	7	86	Pas plus de 6 traitements par saison.
Boscalid et Pyraclostrobine	PRISTINE WG	7, 11	1,0 - 1,3 kg	7	142 - 184	Pas plus de 6 traitements par saison.
Cyprodinile et fludioxonil	SWITCH 62.5 WG	9, 12	775 à 975 g	7	142 - 179	Pas plus de 3 traitements par saison.
Pyraclostrobine	CABRIO EG	11	0,56 - 0,84 kg	7	59 - 89	Pas plus de 3 traitements par saison.

ND : prix non disponible

- * Lorsque des traitements répétés sont nécessaires, il est important d'utiliser en alternance des produits appartenant à des familles chimiques différentes afin de prévenir l'apparition de résistances chez les ennemis visés.



CAROTTE, CÉLERI, LAITUE,
OIGNON, POIREAU

POIREAU – TABLEAU RÉSUMÉ

INSECTICIDES		Indices de risque		Normes de sécurité			Insectes réprimés
Nom commun	NOM COMMERCIAL	Environnement	Santé	Délai de réentrée (heures)	Nombre maximum de traitements	Délai avant récolte (jours)	Thrips
Lambda-cyhalothrine	MATADOR 120 EC	81	96	24	3	14	⊙
Malathion	FYFANON 50 EC	144	97	12 à 24	-	3	⊙
	MALATHION 25 W						⊙
	MALATHION 500 E						⊙

FONGICIDES		Indices de risque		Normes de sécurité			Maladies réprimées
Nom commun	NOM COMMERCIAL	Environnement	Santé	Délai de réentrée (heures)	Nombre maximum de traitements	Délai avant récolte (jours)	Tache pourpre (<i>Alternaria</i>)
Boscalid	LANCE WDG	64	58	12	6	7	⊙
Boscalid et Pyr.aclostrobine	PRISTINE WG	145	98	72	6	7	⊙
Cyprodinile et fludioxonil	SWITCH 62.5 WG	130	34	12	3	7	⊙
Pyraclostrobin	CABRIO EG	81	40	12	3	7	⊙

